

Association locale d'ARGENTEUIL - CERGY

BULLETIN TRIMESTRIEL DECEMBRE 2024

ANNIVERSAIRE 50 ANS I

Le 21 Septembre dernier, à la Maison de quartier du Val Notre Dame, notre association locale d'Argenteuil a fêté ses 50 ans au service des consommateurs.

À cette occasion, une journée « Portes Ouvertes » a été organisée. Les bénévoles de notre association ont pu échanger avec les consommateurs. Divers outils informatifs étaient mis à leur disposition sur les différents stands.

Avant de nous quitter, les visiteurs ont eu le plaisir de déguster quelques produits bio : pâtisseries, jus de fruit et chocolats, et de repartir avec des cadeaux offerts par notre association.



M. PERICAT Maire Adjoint d'Argenteuil avec les bénévoles de notre AL.

Un grand merci aux bénévoles de notre AL pour leur participation à ces animations !!!



Espace Nelson Mandela - 82, boulevard du Général Leclerc - 95100 ARGENTEUIL - Table 1 39 80 78 15

contact@argenteuil.ufcquechoisir.fr - https://argenteuil.ufcquechoisir.fr

NOS ANIMATIONS

- ◆ La rentrée de septembre est traditionnellement marquée par le Forum des Associations.
 Le 7 septembre notre AL était présente aux forums d'Argenteuil et de Cergy.
 Une fois de plus, nos bénévoles ont pu accueillir de nombreux visiteurs toujours avides de conseils sur les sujets touchant à la consommation responsable.
- Nous avons également participé aux animations de la Semaine Bleue à Jouy le Moutier. Le 4 octobre 2024, nous avons proposé une conférence sur les droits et garanties du consommateur dans le domaine des achats, ainsi que sur la fraude bancaire. 17 personnes étaient présentes. Ce rendez-vous conso a permis de nombreux échanges et prouve une fois de plus l'importance de rencontrer les consommateurs.

SANTE : UNE PERIODE A RISQUE

En 2025, vous êtes priés de ne pas être malade! C'est par ce titre accrocheur que France Assos santé, à laquelle adhère notre association UFC Que Choisir, alerte sur les risques accrus de difficultés d'accès aux soins des patients et usagers. Le projet de financement de la Sécurité Sociale est actuellement en débat au Parlement.

Le contexte est connu et a été dénoncé à plusieurs reprises par notre association qui a même assigné l'Etat devant le Conseil d'Etat pour manquement à ses responsabilités de garantir un accès à des soins de qualité pour tous. La pétition que nous avions lancée sur le sujet, "Accès aux soins, j'accuse l'Etat" a recueilli plus de 135 000 signatures. Aujourd'hui, la crise de notre système de santé s'est installée : plus de 6 millions de français n'ont pas de médecin traitant, les délais pour obtenir un rendez-vous se rallongent et se comptent désormais en mois selon les spécialités médicales, les dépassements d'honoraires explosent avec 70% de nouveaux médecins qui s'installent en secteur 2. Le reste à charge moyen par habitant après les remboursements Sécu et mutuelle s'élève au moins à 250 euros par an. Il faut rappeler aussi que 12% des personnes les plus pauvres n'ont pas de couverture complémentaire (chômeurs, travailleurs précaires, personnes âgées...), ce qui engendre des renoncements à se soigner faute de capacités financières.

Et au lieu d'engager des réformes de fond et de structure, les mesures envisagées pour réduire le déficit de la Sécurité sociale, portent comme chaque année sur la solution de facilité consistant à faire payer les patients : hausse du ticket modérateur notamment pour les consultations et visites chez le médecin, hausse des franchises, actes et transports non remboursés si le prescripteur ne remplit pas correctement les documents, transferts de charges vers les mutuelles qui ne manqueront pas d'augmenter les cotisations, baisse de l'indemnisation des arrêts de travail ...

Rappelons que des plaidoyers pour une véritable réforme du système ont à plusieurs reprises été présentés par notre association mais n'ont pas reçu d'accueil favorable des Pouvoirs publics, notamment:

- réguler et contrôler l'installation des médecins et leurs pratiques tarifaires, en favorisant les secteurs 1 à tarifs opposables et l'installation dans les zones géographiques sous dotées.
- développer des alternatives à l'hospitalisation, trop souvent coûteuse, correspondant davantage aux attentes des patients.
- mener une vraie politique de prévention et de dépistage en taxant notamment les facteurs de risques comme l'alcool, le tabac, la malbouffe ... une véritable politique de santé publique permettrait au delà des économies financières de prévenir entre 25 à 30% des cancers et maladies cardiovasculaires et à nos concitoyens de vivre en meilleure santé plus longtemps.



FRAUDE AU FAUX CONSEILLER BANCAIRE

En résumé, il s'agit d'escrocs qui appellent au téléphone en se faisant passer pour des collaborateurs de la banque et qui disposent de suffisamment d'éléments pour que vous soyez persuadés que c'est bien votre banque qui vous contacte.

Une fois ce contact établi ces interlocuteurs expliquent que des opérations douteuses ont lieu sur votre compte et que pour les déjouer, ils ont besoin de votre code confidentiel.

À force de persuasion et de « talent », ils parviennent à amoindrir votre vigilance et vous soutirer les informations et les codes qui leur permettront ensuite de faire sur votre compte des opérations frauduleuses.

Les dispositions du Code monétaire et financier précisent que la banque doit rembourser au titulaire du compte le montant du préjudice, sauf à démontrer que ce dernier à commis une négligence grave.

Depuis des années maintenant, les banques refusent de rembourser au motif qu'en communicant son code confidentiel, le client a commis une faute lourde dont il doit supporter les conséquences.

Mais voilà qu'un arrêt de la Cour de Cassation du 23 octobre 2024 apporte une bonne nouvelle :

Titulaire d'un compte chez BNP Paribas, un client a été victime de débits frauduleux pour 54.500 € suite à la manipulation décrite plus haut. Devant le refus de la banque de l'indemniser, il saisit la Justice et la Cour d'Appel lui donne raison. La banque conteste la décision et se pourvoit en cassation.

La Cour de Cassation a considéré que le mode opératoire élaboré utilisé par les fraudeurs a mis en confiance la victime et a diminué sa vigilance.

La Cour de Cassation en a déduit que la négligence grave de ce client n'était pas caractérisée et a rejeté le pourvoi de la BNP Paribas

Donc, ce client de la BNP Paribas a gagné mais il faut souligner après quel parcours :

Les faits ont eu lieu le 31 mai 2019

La Cour d'Appel a rendu son arrêt le 28 mars 2023

La Cour de Cassation, le 23 octobre 2024

Sachant de plus que ce client a pu produire un dossier solide avec copies d'écran, traces de SMS etc...

Il peut être remercié!

BATTERIES LITHIUM-ION, ATTENTION DANGERS

On trouve ces batteries dans les smartphones, tablettes, ordinateurs, outils, jouets, voitures, trottinettes et vélos électriques.

Les pompiers du Val d'Oise, dans leur calendrier 2025, invitent à la vigilance lors de l'utilisation et du chargement de ces batteries.

Le principal risque avec les batteries lithium-ion est l'emballement thermique. Il est causé par une montée en température rapide, excessive et incontrôlée. Cela provoque un gonflement de la batterie, un dégagement brutal et important de fumées toxiques et opaques, voire des flammes de type « chalumeau » contribuant à un possible départ d'incendie.

VOUS DEVEZ RECHARGER UN APPAREIL:

Prenez soin de vos chargeurs!

- Utilisez un chargeur adapté et en bon état.
- ▶ Evitez les charges et décharges complètes (restez entre 30 et 80%).

Les batteries n'aiment pas la chaleur.

- ▶ N'exposez pas vos batteries à la chaleur (soleil, flamme, chauffage, etc...)
- ▶ Ne couvrez pas l'appareil surtout lorsqu'il est en charge (sous un oreiller, une couette, etc...).
- ▶ Ne chargez pas ou n'utilisez pas une batterie très chaude.

A éviter absolument!

- ▶ Recharger un appareil dans une chambre pendant votre sommeil, dans un lieu de passage (entrée, couloir) car cela empêchera l'évacuation en cas d'incendie.
- ▶ Recharger un vélo ou une trottinette dans un lieu de vie.
- ▶ Recharger votre appareil sur une prise multiple.

Il est recommandé d'équiper les lieux de rechargement d'un détecteur de fumées.





Fraude bancaire: Le lundi de Pentecôte (ces faits ont toujours lieu le jour de fermeture de la banque) un escroc connaissant déjà les données personnelles du titulaire du compte et se faisant passer pour un employé du service fraudes de la banque, persuade notre adhérente de valider deux virements. L'escroc qui avait déjà créé un bénéficiaire (lui-même) avait en sa possession les données bancaires de sa victime. Après saisie le médiateur de la CAISSE D'EPARGNE, celle-ci a remboursé sa cliente des virements frauduleux soit 4 690 €.

RAPPEL : C'est à la banque d'apporter la preuve d'une négligence grave de la part de son client.

La Foire de Paris fait toujours des victimes!

La signature d'un bon de commande de 19 370 € auprès de SEVEA-ENERGY pour une pompe à chaleur se révèle une bien mauvaise affaire une fois rentré chez soi. Hélas, pas de droit de rétractation lors d'une commande sur foire

Nous avons relevé nombre d'irrégularités ayant permis d'obtenir l'annulation de cette commande.

Après avoir résilié son abonnement à CANAL + dans les délais, notre adhérente se trouve réabonnée à son insu, les prélèvements reprennent.

Notre intervention à permis d'obtenir le remboursement des prélèvements effectués à tort pour 129.98 €

Les loueurs de voitures : incorrigibles !

Si vous oubliez de signaler des dommages existant lors de la prise en charge du véhicule, ils n'oublieront pas de vous les facturer à l'arrivée, ils peuvent ainsi facturer plusieurs fois les mêmes remises en état. EUROPCAR est pris sur le fait lorsqu'il loue le même véhicule deux fois de suite à notre adhérent. L'aile déjà rayée au départ lors de la première période est facturée lors de la deuxième. Notre intervention a permis de réparer cette « erreur » pour près de 500 € tout de même.

Le vol AIR FRANCE réservé via OPODO est annulé par la compagnie, le vol aller est remboursé au bout de 6 mois. Le remboursement du vol retour fait l'objet d'une partie de ping-pong entre OPODO et AIR FRANCE. Notre intervention a débloqué la situation, nos adhérents ont perçu (avec un an de retard) les 578.59 € qui leur étaient dus.

Le 23 mars deux virements de 3 000 et 2 000 € sont effectués depuis le compte bancaire de notre adhérent au profit d'un certain JORIS. Il apparaît que la carte SIM de son téléphone a été renouvelée le 16 mars à l'insu de son titulaire. ORANGE reconnait avoir envoyé une nouvelle carte SIM et que ses moyens d'authentification ont été pris en défaut.

JORIS (l'escroc) a pu créer un bénéficiaire de virement (lui-même) et procéder aux deux virements. La CAISSE D'EPARGNE reconnait qu'il n'y a pas de négligence grave de la part de son client et rembourse les 5 000 €.

Notre adhérent commande des panneaux solaires en kit sur le site OSCARO POWER le 31/01/2024. La société, basée en Corse, ne livre pas malgré de nombreuses relances. La commande est annulée pour non livraison le 27/08/2024. Annulation acceptée et promesse de remboursement rapide de la part du vendeur, mais rien ne se passe jusqu'à l'intervention de notre association début novembre, qui déclenche le remboursement de 3 600 €.

